

Commune de **Dison**

Réf. 2018/124

**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme O. Peffer-Cornelis demeurant à 4821 Andrimont, chemin de la Neuville 23.

Le terrain concerné est situé à 4821 Andrimont, chemin de la Neuville n°23 et cadastré division 2 section B n°208 E.

Le projet consiste en l'isolation et le changement de tuiles de la toiture ainsi que la transformation d'une maison d'habitation unifamiliale afin de l'adapter aux besoins d'une personne à mobilité réduite : transformation du garage en pièce de vie, création d'un accès adapté en façade arrière et modification de la zone de parking et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (réalisation d'une toiture plate, l'application d'un bardage en bois et la création d'une rampe d'accès pour la terrasse et d'une zone de manœuvre pour véhicule en dehors de la zone capable de construction).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/12/2018 au 16/01/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be